

La dépendance au cannabis combattue avec une hormone

DROGUE Une découverte française permettrait une autre thérapie

► Des chercheurs ont découvert qu'une hormone produite par le cerveau constituait un mécanisme naturel de défense contre les effets du cannabis.
► Cette découverte pourrait ouvrir la voie à un traitement médicamenteux contre l'addiction à cette drogue.

Bientôt une thérapie médicamenteuse pour lutter contre la dépendance au cannabis ? L'espoir est permis avec la découverte d'une hormone stéroïde naturelle protégeant des effets du THC, la molécule active de la drogue. Dans la revue *Science*, des chercheurs français publient les résultats d'expérimentations réalisées sur des souris.

Le cannabis, c'est la drogue la plus couramment consommée en Belgique. Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 5,1 % des Belges entre 15 et 64 ans ont consommé en 2013. L'usage de cette drogue concerne plus de 11 % des adultes de moins de 35 ans.

Les chercheurs se sont intéressés à ce problème de santé publique. En administrant de fortes doses de cannabis à des rats et des souris, ils ont observé une élévation de la concentration cérébrale en prégnéolone. Jusque-là considérée comme inactive, cette hormone stéroïdienne a révélé sa capacité à bloquer les effets du cannabis. Elle va se fixer au même récepteur neuronal (CB1) que le THC (la molécule active du cannabis), mais à un endroit différent. C'est cette compétition dans l'espace qui provoque une diminution des effets d'intoxication à la drogue. L'injection supplémentaire de prégnéolone a amplifié l'inhibition des effets du THC chez les souris.

Cette méthode est-elle transposable chez l'humain comme thérapie contre l'addiction au cannabis ? Le Pr Pier Vincenzo Piazza, co-auteur de l'étude, émet des réserves. « La prégnéolone ne peut pas s'utiliser telle quelle comme médicament car elle est trop vite inactivée. De



Une hormone stéroïde naturelle permettrait de combattre la dépendance au cannabis. © PETER DEJONG/AP.

plus, elle présente des effets indésirables. Toutefois, nous avons développé des dérivés plus stables, que l'on va bientôt tester chez l'homme. Les effets observés dans l'étude sont intéressants. Mais il faut rester prudent dans l'usage des résultats pour une future application thérapeutique dans le sevrage du cannabis », commente le Pr Vincent Seutin, médecin et pharmacologue spécialiste des addictions au sein du GIGA-neurosciences de l'Université de Liège.

C'est que la recherche dans ce domaine n'en est pas à son coup d'essai. « La stratégie consistant à bloquer le récepteur CB1 ne semble pas être adéquate. Des essais ont été réalisés dans le cadre de lutte contre la dépendance tabagique. Ainsi, un médicament antagoniste au récepteur CB1, le rimonabant, a été mis sur le marché pendant 2-3 ans. Avant d'être retiré car il entraînait des dépressions profondes dans une proportion non négligeable de patients. »

Il n'existe pas de médicament permettant le sevrage au cannabis. Toutefois, le cannabis induit peu de dépendance physique par rapport à d'autres drogues, comme l'héroïne. « Le sevrage physique aigü est dès lors plus facile », explique le Pr Seutin. « Par contre, les autres aspects

« Il faut rester prudent pour une future application thérapeutique dans le sevrage du cannabis » VINCENT SEUTIN

de l'addiction sont plus difficiles à traiter. Dans le cas d'une toxicomanie profonde, et ce à quelque drogue que ce soit, la prise de substance occupe l'esprit constamment. Il faut dès lors réorienter l'activité mentale du patient vers des choses productives. Cela se fait grâce à diverses modalités thérapeutiques, de type psychothérapie et autres. Une pharmacologie de sou-

tien, par prise de benzodiazépines, peut être administrée aux toxicomanes pour les aider à lutter contre l'anxiété. »

Altération de la mémoire, apathie, perte de motivation : on ne voit souvent que les effets délétères du cannabis. Mais il n'a pas que des effets négatifs. Le Pr Seutin abonde en ce sens. « Le cannabis est un analgésique et un anti-vomitif puissant. Malheureusement, on n'est pas encore capable de séparer les effets psycho-actifs du cannabis de ses effets thérapeutiques intéressants. »

Outre-Atlantique, on exploite déjà le THC comme médicament. Les médecins américains prescrivent le dronabinol contre les vomissements et les nausées à des patients en chimiothérapie, ainsi qu'à certains malades du sida. Alors que ce traitement n'est pas commercialisé en Belgique, il est d'ores et déjà disponible en France. ■

LAETITIA THEUNIS

« La légalisation est la seule voie praticable »

ENTRETIEN La décision de l'Etat du Colorado (Etats-Unis) de légaliser la commercialisation du cannabis dans des coffee-shops dope les actions des sociétés actives dans cette filière. L'action de Mediswipe, qui a développé un système de paiement dédié aux consommateurs de cannabis, a grimpé de 70 %. Green Gro Technologies, qui produit notamment des lampes destinées à la culture de plants de cannabis, a vu son action bondir de 50 %. Les investisseurs se positionnent pour récolter les fruits d'un marché dont la taille devrait atteindre 10 milliards de dollars d'ici cinq ans. L'économiste belge Paul De Grauwe considère, lui aussi, que la légalisation du cannabis devrait s'imposer en Belgique.

resse-t-il à la question de la légalisation des drogues ? Je ne suis pas le premier. Le Prix Nobel d'économie, l'Américain Milton Friedman, s'était déjà positionné en ce sens il y a plusieurs années. L'argumentation a toujours été la même. Les politiques d'interdiction et de répression ont fait de cette activité une affaire très rentable pour des criminels qui acceptent de prendre des risques. Et dans leur sillage, se retrouvent des gens prêts à tout. Les politiques répressives n'ont jamais eu d'effet sur l'offre et produisent des coûts considérables, notamment dans les prisons. C'est une guerre que les autorités ont perdue, comme ce fut le cas avec la prohibition (d'alcool) aux Etats-Unis dans les années 20.

pour la prostitution ? Absolument. Je suis entièrement d'accord avec Elisabeth Badinter qui s'oppose à la criminalisation de la prostitution pour les mêmes raisons que celles qui valent pour la légalisation du cannabis : faire échec aux milieux criminels et assurer la santé publique.

Et les infractions routières ? Qu'en serait-il si on s'apercevait - pure fiction - que moins

de répression produit, éventuellement, des effets bénéfiques ? Là, l'économiste mettra en évidence l'existence de tiers, des externes, mis en danger par un chauffard qui inflige des coûts à autrui. La société a raison et est légitimée à proscrire ce type de comportement. Si les coûts externes n'existaient pas, ce serait peut-être différent... ■

Propos recueillis par MARC METDENNINGEN

M.M.

Pourquoi un économiste s'inté-



Paul De Grauwe. © BELGA.

Le cannabis, c'est un produit comme un autre à faire entrer dans le circuit de l'économie normale ?

Non. Je voudrais préciser que je suis adversaire de la drogue. Je voudrais que cela disparaisse. Mais comment faire ? La légalisation me semble être la seule voie praticable pour le moment. Les ressources budgétaires colossales qui seraient ainsi déplacées de la répression pourraient servir à la mise en place de politiques de prévention, d'éducation à la santé. Tout le monde y gagnerait. L'Etat pourrait s'assurer le mo-

VOUS PAYEZ VOTRE ABONNEMENT PAR DOMICILIATION BANCAIRE ?

Nous vous informons que suite aux directives européennes en la matière, la domiciliation nationale est remplacée par la domiciliation européenne SEPA Direct Débit.

Dans ce cadre, votre domiciliation en notre faveur sera dorénavant enregistrée sous un nouveau numéro de mandat que vous retrouverez sur vos extraits bancaires lors du prochain prélèvement.

Vous ne devez accomplir aucune formalité administrative. Votre domiciliation reste valable et est automatiquement convertie vers le nouveau système de domiciliation européenne. La date de prélèvement que vous avez choisie lors de votre signature de contrat restera également maintenue.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre Service Clientèle :

abonnements@lesoir.be

078/05.05.10. du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00

AVIS À NOS ABONNÉS, CECI VOUS CONCERNE !

LE SOIR
J'y vois clair